



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240417-24002498-AI

S²LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 4231-3 ;

Vu l'arrêté n°24000454 du Président du Conseil régional du 24 janvier 2024 accordant délégation de signature à Madame Vanina NOIROT, Directrice Générale Adjointe, responsable du pôle « Ressources » ;

Vu l'arrêté n°24000446 du Président du Conseil régional du 24 janvier 2024 accordant délégation temporaire de signature à Madame Vanina NOIROT, Directrice Générale Adjointe, responsable par intérim du pôle « Supports Techniques » ;

Considérant l'absence de Madame Vanina NOIROT, Directrice Générale Adjointe, pour la période du 22 au 26 avril 2024 inclus ;

Considérant la nécessité de garantir, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil régional, le bon fonctionnement et la continuité de l'administration régionale ;

ARRETE N° 24002498

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à :

Monsieur Vincent RICHEZ, Directeur Général Adjoint, pour la période du 22 au 26 avril 2024 inclus, à l'effet de signer en toutes matières, dans les termes et conditions de l'article 1 des arrêtés susvisés du 24 janvier 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille le **17 AVR. 2024**

Xavier BERTRAND

Publié le :